

quittera New-York le 18 juin, sur le paquebot *Pennland*. Le régiment passera huit jours à Paris.

LA NEUTRALISATION DE LA ROUMANIE

Bucharest, 3 avril.
L'entrevue du roi de Roumanie avec le comte Kalnoky, pendant le passage du roi Charles à Vienne, avait fait naître de nouvelles conjectures sur la neutralisation de la Roumanie. La *Correspondance politique* de Bucharest, déclare toutes ces rumeurs sans fondement.

L'EMPEREUR GUILLAUME

Berlin, 3 avril.
La santé de l'empereur s'étant améliorée, on assure aujourd'hui qu'il assistera aux grandes manœuvres du 1^{er} corps d'armée qui auront lieu à Königsberg dans le courant de septembre.

LE PARTI ANTI-ALLEMAND EN RUSSIE

St-Petersbourg, 3 avril.
M. Katkoff a dîné mercredi dernier chez le tsar. On dit qu'il publiera prochainement dans la *Gazette de Moscou* une déclaration qui donnera satisfaction à M. de Giers et qu'il prendra à l'avenir une attitude plus réservée. On prétend qu'il proposerait à M. Katkoff, le tsar aurait dit : « Je ne puis condamner Katkoff, parce qu'il est un patriote et qu'il a fondé le rail ». »

Quoique la démission de M. Giers ait été refusée sa situation est fort ébranlée. On désigne comme son successeur possible le comte d'Adlerberg. On parle aussi du comte Pierre Schowaloff actuellement ambassadeur de Russie à Berlin et qui vient d'être mandé inopinément à St-Petersbourg.

LA CRISE ITALIENNE

Rome, 3 avril.
M. Cairoli décline toute candidature à la présidence de la Chambre que le nouveau cabinet voulait lui offrir. Hier soir une conférence a eu lieu chez M. Depretis pour arriver à une solution. La liste arrêtée était la suivante : Depretis, président du conseil et affaires étrangères ; Crispi, intérieur ; Saracco, travaux publics ; Magliani, finances ; Grimaldi, agriculture ; Bertholme-Viale, guerre ; Brin, marine ; Luzzatti, instruction ; Zanardelli, à la justice.

M. Zanardelli s'opposait vivement à l'entrée de M. Luzzatti, qui ôterait au cabinet le caractère d'un retour à la gauche. Sur l'opposition des autres ministres, M. Zanardelli se retira.

Aujourd'hui on fait de nouvelles tentatives. La situation reste donc ainsi : sept portefeuilles distribués, deux incertains. Si M. Depretis accepte, M. Berti ou un autre membre de la Gauche pour l'instruction, M. Zanardelli acceptera le portefeuille de la justice, sinon il faudra trouver un autre garde des sceaux ou conserver M. Tajani.

Dépêches de l'Étranger

Par fil spécial de la Tribune

MORT DU POÈTE SAXE

New-York, 3 avril.
On annonce la mort, à New-York, de M. John Godfrey Saxe, auteur de nombreux poèmes, qui lui ont valu le surnom de « poète américain ».

MISSION ROUMAINE EN ALLEMAGNE

Bucharest, 3 avril.
Le ministre de la guerre va envoyer quelques officiers de l'armée roumaine en Allemagne pour y faire des études pratiques sur l'entretien militaire et l'entretien des troupes en temps de guerre.

Le général Tanara et le capitaine Manolesco ont été choisis pour cette mission.

L'ENVAHISSEMENT ANGLAIS

Londres, 3 avril.
Une dépêche du Caire, adressée au *Standard*, signale des négociations entamées par sir H. Baring en vue de la création d'une compagnie anglaise qui se chargerait de l'administration du commerce sur le littoral de la mer Rouge et dans le Soudan égyptien.

L'AMBASSADEUR DE FRANCE CHEZ LE SULTAN

Constantinople, 3 avril.
Le sultan a reçu hier, en audience privée, le comte de Montebello, ambassadeur de France.

LE BUDGET DU DANEMARK

Copenhague, 3 avril.
Les deux chambres du Parlement danois n'ayant pu se mettre d'accord sur le budget de 1887-1888, le roi a autorisé le ministère à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer le fonctionnement de l'administration.

Le roi a sanctionné la loi adoptée par le Rigsdag, relative à la prime d'exportation des sucres de betteraves fabriqués dans le pays.

LE ROI DES JEUNEURS

Rio-de-Janeiro, 3 avril.
L'Étoile du Sud rapporte que la ville de Pernambuco possède actuellement le premier jeuneur du monde. C'est un habitant de la prison de cette ville, où il est enfermé depuis dix-huit ans pour crime d'assassinat. Il se nomme Bernardino Antonio da Silveira, a quatre-vingt ans et, depuis huit mois, ne prend aucune espèce d'aliment, se contentant de boire pendant la journée de l'eau sucrée.

TEMPÊTE ANNONCÉE

New-York, 3 avril.
Une tempête violente ayant son centre près du cap Race se dirigera probablement vers le nord-est et causera des troubles atmosphériques sur les côtes d'Angleterre et de France entre le 3 et le 5 avril.

RENTÉE DES CONGRÉGATIONS EN ALLEMAGNE

Berlin, 3 avril.
Le cabinet de Berlin a accepté la rentrée de toutes les congrégations, sauf celles des jésuites et des dominicains.

ATTENTATS A MADRID

Madrid, 3 avril.
Hier, pendant la séance de la Chambre, un huissier a découvert, derrière la porte d'entrée, une cartouche contenant des matières explosives. La *Correspondance* dit que la mèche de la cartouche était allumée.

Une vive émotion a régné à la Chambre.

Une cartouche contenant des matières explosives a éclaté, la nuit dernière, sur le palier d'escalier du ministère des finances. Quelques vitres ont été brisées. Il n'y a pas eu de victime.

UN FIER ORIGINAL

St-Petersbourg, 3 avril.
Hier matin a eu lieu la pendaison d'un meurtrier qui, après avoir refusé les secours de la religion, a demandé comme dernière grâce d'aller au supplice chaussé de bottes neuves.

LA GUERRE-AUX SOCIALISTES

Lubeck, 3 avril.
La police a fait des perquisitions chez 35 socialistes démocrates et a saisi plusieurs écrits compromettants.

ÉCROULEMENT D'UN AMPHITHÉÂTRE

Pola, 3 avril.
Le magnifique amphithéâtre romain s'est écroulé subitement, sans tremblement de terre.

Une excavation énorme s'est produite, d'où sortent des vapeurs. Il n'y a eu aucun cas de mort.

LE PRÉFET DE ROUTHOUK

Vienne, 3 avril.
Les derniers avis de Bucharest disent que M. Mantoff est au plus mal.

NOTRE AMBASSADEUR A MADRID

Madrid, 3 avril.
M. Cambon est rentré à Madrid venant de Pau.

NOUVEAU TREMBLEMENT DE TERRE

Forli, 3 avril.
Des tremblements de terre ont eu lieu à Forli.

LA GARNISON DE STRASBOURG

Strasbourg, 3 avril.
La garnison de Strasbourg se trouve augmentée aujourd'hui d'environ 3,000 hommes. Afin de ne pas être obligée de loger la troupe chez les habitants, l'autorité militaire a installé deux compagnies dans chacun des forts autour de la ville ; on a en même temps augmenté le nombre des lits dans les chambres des différentes casernes.

LA RUSSIE ET L'AFGHANISTAN

Saint-Petersbourg, 3 avril.
Le *Journal de Saint-Petersbourg*, commentant les dernières dépêches reçues de l'Inde qui prêtent à l'émir de l'Afghanistan des projets de guerre sainte contre la Russie, constate que rien ne saurait motiver de la part de l'émir une attitude hostile à l'égard de la Russie ; d'ailleurs, les négociations qui vont être reprises à Saint-Petersbourg au sujet de la délimitation des frontières afghanes sont de nature à démontrer le mal fondé des bruits en question.

L'AFFOLEMENT GERMANIQUE

Metz, 3 avril.
Un cafetier établi dans la rue de Thionville, à Metz, vient d'être expulsé de cette ville.

La gendarmerie a arrêté mercredi dernier, à Colmar, un sourd-muet du nom de

Bickel, qui, revenant de France, avait rapporté un certain nombre de caricatures de l'empereur d'Allemagne. Une de ces caricatures avait été collée sur le volet d'une maison de Colmar. Une enquête est ouverte ; trois personnes accusées d'offenses envers l'empereur sont impliquées dans cette affaire.

Des perquisitions domiciliaires ont été opérées, mercredi, à Altkirch, aux domiciles de MM. Gustave Kubler, Léon Gilardoni et Hirsinger, instituteurs, dans le but sans doute de trouver des correspondances, des lettres établissant leur affiliation à la Ligue des patriotes.

Le garde champêtre en chef de Ribeauvillé a été suspendu de ses fonctions pour avoir chanté la *Marseillaise* avec le commissaire de police de cette ville.

Le vigneron Hühlinger de Winzenheim, a été arrêté pour le même motif.

Colmar, 3 avril.

La cour de Colmar a condamné M. Bloch, grand industriel à Sainte-Marie-aux-Mines, à trois ans de détention pour avoir fait partie, comme membre fondateur, de la Ligue des patriotes.

LES AFFAIRES DE BULGARIE

Vienne, 3 avril.
Quoique les partisans du prince de Battenberg gagnent tous les jours du terrain en Bulgarie, le gouvernement de la régence hésite beaucoup à proposer son rapport à la Sobranie, à cause des difficultés extérieures qui pourraient en résulter. On sait, à ne pas en douter, que la Russie n'accepterait jamais cette solution, qui aurait peut-être l'approbation de l'Angleterre mais qui ne serait même pas sûre d'avoir l'appui de l'Allemagne et de l'Autriche.

M. Stoulof se rend très bien compte de la situation ; aussi ne plaide-t-il, dit-on, que pour la forme la cause du prince de Battenberg. Sa mission consiste plutôt à sonder le cabinet de Vienne qu'à lui faire connaître les desirs de la Bulgarie. Il se pourrait bien que M. Stoulof se rendit à Berlin et qu'il finisse par lui proposer la candidature du prince Oscar de Suède, duc de Fothland et deuxième fils du roi de Suède.

Sofia, 3 avril.

Le gouvernement vient de terminer l'organisation d'un service spécial de gendarmes à cheval chargés de surveiller notamment les bords du Danube.

La police a arrêté à Roustchouk, dans la maison d'un sujet allemand et avec le concours du consul, deux des insurgés les plus compromis dans le coup de main de Roustchouk.

Londres, 3 avril.

Le *Times* conseille aux régents de faire purement et simplement confirmer leurs pouvoirs par la Sobranie.

Vienne, 3 avril.

On prétend que la Porte a mis le cabinet de Saint-Petersbourg en demeure de désigner son candidat au trône de Bulgarie. Le gouvernement russe aurait répondu qu'il n'y avait rien de tel à proposer. M. de Néidolf serait chargé de faire connaître au sultan la décision prise ; mais, dès à présent, on assure que la réponse de la Russie sera, comme toujours, évasive. Dans ce cas, la Porte adresserait une circulaire aux puissances signataires du traité de Berlin pour leur demander de désigner de concert le prince qui doit régner sur la Bulgarie.

L'EXPÉDITION DE STANLEY

Londres, 3 avril.
Le *Times* publie une lettre de M. Stanley, écrite le 9 mars à bord du *Madura*, et dans laquelle le célèbre explorateur africain donne d'intéressants détails sur les négociations qu'il a menées à Zanzibar avec Tippu-Tip, le chef arabe dont l'autorité s'étend aujourd'hui entre les Stanley-Falls et le lac Tanganyika. Stanley a acheté le concours du chef arabe, afin de mener à bien la mission qu'il a acceptée ; de plus, il a traité avec lui au nom du roi des Belges, et Tippu-Tip a été nommé gouverneur des Stanley-Falls pour le compte de l'Etat libre du Congo.

Comme tel, il recevra des appointements, mais il sera aidé, ou surveillé, comme on le voudra, par un résident désigné par le roi des Belges.

Le 25 février, Tippu-Tip et ses suivants embarquaient sur le *Madura*, qui se dirigeait sur le cap de Bonne-Espérance, en route pour l'embouchure du Congo, avec toute l'expédition que M. Stanley conduisait au secours d'Emin-Pacha.

On a su par un télégramme que M. Stanley est arrivé au Bas-Congo ; il franchit actuellement la région des cataractes qu'il a découvertes.

L'EXTRÊME-GAUCHE ITALIENNE

Rome, 3 avril.
Dans une réunion de l'extrême-gauche tenue lundi dernier l'ordre du jour suivant a été voté :
L'extrême-gauche,
Considérant que le pays subit les effets d'une politique qui tend à comprimer à l'extérieur le mouvement démocratique nation-

nal et à soumettre à l'extérieur le droit de l'Italie à la réaction européenne allée au Vatican ;

Considérant qu'après toutes les réformes politiques, administratives et sociales réclamées par la nation sont suspendues, on conclut des pactes internationaux contraires aux traditions, aux sentiments et aux intérêts de l'Italie ;

Considérant qu'en suspendant le Parlement au moment où la nation sentait le besoin de pourvoir à l'avenir et de relever l'honneur et la dignité compromise en Afrique, on a rendu illusoire le droit de contrôle du Parlement ;

Reclame la prompte convocation des Chambres et invite le pays à discuter et à défendre, dans les comices populaires, ses intérêts les plus vitaux.

LA GRÈVE DE PORTO

Lisbonne, 3 avril.
L'agitation ouvrière, dans la fabrique de tabac de Porto, se continue.

La suite des charges de cavalerie faites le 31 mars dans les rues de Porto, la garde municipale a arrêté quarante-trois personnes.

Les troupes ont été consignées dans les casernes.

Les prisonniers ont été conduits à Lisbonne ; néanmoins, les groupes des perturbateurs ne sont pas encore dissous, et la prétextation contre le monopole des tabacs se continue vive et menaçante.

Le gouvernement espère que le général Paulino Cordeiro saura mettre fin au conflit.

UNE CONFÉDÉRATION BALKANIQUE

Bucharest, 3 avril.
Les négociations pour une Confédération balkanique progressent. L'entente est conclue entre la Bulgarie et la Serbie, l'adhésion de la Roumanie est prochaine. Le prince de Bismarck et le comte Kalnoky favoriseraient ce groupement, mais la Grèce refuserait d'y participer.

La Germanisation de la Belgique

Bruxelles, 3 avril.

Tandis que nombre de Belges s'expatrient annuellement, ils sont remplacés, en Belgique, dans des proportions beaucoup plus considérables par des émigrés allemands. Si l'on prend, par exemple, le chiffre moyen, pendant quatre années, de l'immigration et de l'émigration entre la Belgique et l'Allemagne, on trouve qu'annuellement 4,416 sujets allemands s'établissent en Belgique, alors que 1,731 Belges seulement passent en Allemagne. Soit, pour la Belgique, un excédent annuel de population germanique de 2,685 individus. Le résultat le plus clair de cette proportion considérable, entre le nombre d'Allemands venant en Belgique et la quantité de Belges s'expatriant en Allemagne, est que la Belgique échappe de jour en jour davantage à l'influence française, non pas au profit de son indépendance, mais au profit de l'influence germanique.

Cette lente germanisation de la Belgique pourrait un jour constituer un danger sérieux pour la France, qui, au lieu d'avoir une portion de sa frontière protégée naturellement par le voisinage d'un territoire indépendant, sera, au contraire, menacée par des voisins d'autant plus dangereux qu'en apparence ils seraient neutres, tandis qu'en réalité ils seraient avec ses ennemis.

Voir nos dernières Dépêches

A LA 3^e PAGE

LE PUITS CHATELUS

Nous recevons de M. S. Basson, ancien mineur à St-Etienne et beau-frère d'une des victimes de l'explosion du puits Chatelus, M. Richard, une lettre fort intéressante qui permet d'établir d'une façon rigoureuse les responsabilités de la catastrophe.

D'après notre correspondant, chaque jour les malheureux ouvriers voyaient le péril s'accroître. Chaque matin, au moment du départ, l'un d'eux disait adieu à sa mère comme s'il ne devait plus la revoir. Le samedi qui précéda la catastrophe, la femme de Richard, voulait acheter un corset bleu : Achète le noir, lui dit son mari, il te servira mieux ainsi. Ce détail montre dans quel état d'esprit se trouvaient les ouvriers au moment de la catastrophe :

Il n'en est pas un, écrit M. Basson, qui n'ait prédit à quelques parents, à quelques amis, ce qui allait arriver. « L'un de ces jours, on parlera du puits Chatelus », disait l'un. — Il y avait occasionner un immense grêle, disait un autre en parlant de ses chefs. « Il n'est pas jusqu'à un sous-gouverneur, M. de la Roche, qui n'ait dit dans les dîners, qu'il ne se soit écrié en plein café en parlant de son beau-frère : « Il nous fera tous griller ! » Et il sentait le péril si imminent qu'il ne voulait plus descendre dans la mine et était en pourparlers pour acheter une buanderie. Mon beau-frère m'avait chargé de lui chercher une place si petite soit-elle : « Je laisserais avec joie ma journée de la dedans pour quarante sous ailleurs ! » La preuve encore que la compagnie est responsable de la catastrophe, ce sont ses mesures mêmes. Pourquoi ne vous en êtes-vous pas donné une troisième lampe de sûreté à un mineur lorsque le grisou était déjà éteint trois fois par l'effet du grisou ? Eh quoi ! dans certaines galeries, le grisou est si abondant que la lampe de sûreté s'éteint à chaque instant, et non seulement vous y envoyez des hommes, mais encore, pour faire des économies, vous supprimez jusqu'aux ventilateurs ! Braves gens ! où une lampe ne peut pas brûler, vous voulez qu'un homme vive ! Le grisou était en si grande quantité qu'une autre pauvre victime, Jacques Fante, rue des Lavoisiers, 2, vit, toujours le samedi avant la catastrophe, la flamme de sa lampe monter et la toile de fer rouler à tel point qu'il fut obligé de la rouler dans le menu et de continuer à conduire sa benne sans rien voir. Et dans ces galeries où les lampes s'éteignaient si fréquemment vous laissez d'un coup léger sans aucune appréhension, partir des coups de mine. La victime que je viens d'évoquer, le jour même de la catastrophe, M. Fante, car malgré le grisou abondant, deux piqueurs firent partir deux coups de mine dans sa galerie et le lundi d'après, lorsque le gouverneur Fante voulut l'envoyer au même endroit dangereux : « Toi, j'y vais », dit-il, répondit le mineur : allez-y vous-même ; moi, j'ai une mère malade à soutenir et je ne veux pas mourir ! Toi, comme ça, moi, mon beau-frère Richard dit à sa femme après la journée : « Je ne promets pas de revenir aujourd'hui ! nous avons vu dans les chantiers un éclair qui ne nous présage rien de bon.

Ainsi, les mineurs savaient bien, eux, que la mine n'était plus habitable. Ils pressentaient bien le danger, et cependant, avec leur insouciance habituelle, ils travaillaient ces vaillants, dans ces chantiers où le grisou était devenu leur tombeau. Cependant ils avaient bien souvent fait des réclamations, mais le gouverneur Fante ne savait que répondre à l'ouvrier qui réclamait : « Montez, si vous n'êtes pas bien ! » Ils faisaient ceux-là même qui étaient chargés de veiller au bon entretien et à la sécurité de la mine ? Ils exigeaient par jour, de 2 piqueurs, 30 tonnes de 500 kilos, ce qui représente une quantité de charbon plus considérable d'un tiers que celle exigée ailleurs. Dans ces butes les piqueurs pratiquaient dans la voûte de leurs chantiers d'immenses excavations pour aller plus vite. Quand on boitait, on cachait ces immenses cloches sous une voûte de planches, et le grisou s'y mettait aux aguets. Dans les grands chantiers même, lorsqu'ils faisaient construire des voûtes en maçonnerie, ils ne mettaient pas de bois, ils mettaient du fer et du ciment. Nullement ! le vide existait derrière la maçonnerie. Encore des nids à grisou. Ne faisons pas des chantiers qui avaient 687 mètres de large sur 485 mètres de haut, qu'on faisait exploiter en largeur de 3 en 3 mètres ? Ne mettaient pas des cadres espacés de 1 m. 50 à 2 mètres ? Et les lésineries honteuses commises chaque jour. Et les agissements inqualifiables de Baretta qui renvoyait les ouvriers à tort et à travers et se débarrassait de tous ceux qui connaissaient le travail des mines pour s'entourer d'autres complaisants, habiles à plier l'échine devant les puissants, mais d'une incapacité notoire. Tel le gouverneur Fante, qui refusait systématiquement de prendre au sérieux les réclamations des ouvriers. Quant aux vieux serviteurs, qui avaient de 20 à 30 ans d'expérience, leur compte était vite réglé : ils pouvaient juger trop sévèrement et condamner les lourdes bévues des directeurs.

Les ingénieurs eux-mêmes ne descendent dans la mine que vers neuf heures du matin et remontent vers onze heures ; ont-ils le temps de visiter la mine, d'en connaître les changements ? Il faut qu'ils s'en rapportent à ce que leur disent les gouverneurs ; tant pis pour les ouvriers, si ceux-ci sont incapables ; des catastrophes arriveront et l'on accusera les mineurs. Pour faire des économies, l'immoral Baretta a renvoyé trop d'ouvriers ; il lui a été de travail ceux qui restent, en attendant que le grisou achève son œuvre. Certains ouvriers cumulent des occupations absolument disparates. L'un d'eux est à la fois lampiste et commissaire. Est-il étonnant que tout soit en désordre ?

Le rapport directeur lésé jusqu'au bout, les bois qui emploient les mineurs. A qui fera-t-on croire qu'un pareil effondrement de routes, que de pareils éboulements auraient eu lieu à Chatelus si les chantiers avaient été bien boisés ; les vieux cadres mêmes sont retirés avant de remblayer et réservent ou sont vendus. Ah ! il peut bien se vanter de faire par mois 30,000 francs d'économies de plus que l'ancien directeur sur les bois ; seulement, comme l'*Écho des Mines* l'a dit en novembre 1884 : il arrive à un joli résultat, ce triste chapeau !

En un mot, au moment de l'explosion, l'état de la mine était déplorable ; les chantiers étaient inhabitables, leur largeur, leur hauteur n'étaient pas réglementaires, de nombreux vides pleins de grisou existaient derrière les voûtes ; les gouverneurs, les ingénieurs ne tenaient aucun compte de mesure de prudence ; les hommes étaient accablés de plus de travail qu'ils ne pouvaient faire ; tous les services étaient confondus et faits à moitié. Qui oserait dire, maintenant, que ce sont les martyrs qui ont causé la catastrophe ! La présence d'un tel directeur est une insulte pour les mineurs, ses victimes ; qu'il s'en aille cacher ailleurs sa honte.

M. Basson demande en terminant quelles satisfactions vont être accordées aux mineurs, quel châtiment va être infligé au Directeur dur, sceptique, qui témoigne constamment pour les vies humaines dont la sécurité lui était confiée, le mépris le plus odieux et le plus exaspérant, mépris qui malheureusement, s'est traduit par des actes dont nous connaissons les désastreuses conséquences. Les peines qui sont appliquées aux agents des Compagnies de chemins de fer dont l'imprudence a causé mort d'hommes n'atteindront-elles jamais les industriels dont l'absence de cœur amène le massacre de tant de vaillants travailleurs, et prive de pain tant de mères et tant d'orphelins.

M. Basson demande en terminant quelles satisfactions vont être accordées aux mineurs, quel châtiment va être infligé au Directeur dur, sceptique, qui témoigne constamment pour les vies humaines dont la sécurité lui était confiée, le mépris le plus odieux et le plus exaspérant, mépris qui malheureusement, s'est traduit par des actes dont nous connaissons les désastreuses conséquences. Les peines qui sont appliquées aux agents des Compagnies de chemins de fer dont l'imprudence a causé mort d'hommes n'atteindront-elles jamais les industriels dont l'absence de cœur amène le massacre de tant de vaillants travailleurs, et prive de pain tant de mères et tant d'orphelins.

LA RÉGION

LOIRE

Saint-Etienne. — Le pain cher. — L'augmentation du pain est un fait accompli. Elle grève en moyenne chaque ménage ouvrier de sept centimes par jour de plus. C'est énorme en égard au taux très-bas des salaires et au continu chômage. Bientôt va s'ajouter à ces nouvelles charges l'augmentation de la viande. Les 134 opportunistes qui se sont mis à la droite pour affamer le peuple ne souffriront pas de cette hausse sur les denrées de première nécessité. Dès aujourd'hui les Conseils généraux doivent prendre l'initiative de protester contre les taxes nouvelles imposées sur les mœurs-de-faim par les affameurs.

L'argent des contribuables. Hier, de grandes affiches blanches ont été placardées sur les murailles de notre ville annonçant la mise en adjudication des travaux concernant le lycée, pour le samedi 30 avril courant. Cette adjudication comprendra les maçonneries, les pavages, les charpentes en fer et la serrurerie. Il en sera donné pour 846,810 fr. 96 cent. Les intéressés et surtout les contribuables ont le loisir d'aller consulter à la mairie le cahier des charges de deux à cinq heures du soir, tous les jours.

Accident. — Les tramways ont juré de prouver qu'ils étaient un danger permanent pour les passants en voiture ou à pied.

Peut-être, est-ce parce qu'ils ne réussissent pas aussi bien que le souhaiterait M. l'adjoint Lemaire ? Il ne se passe pas de jour sans qu'on ait à enregistrer un accident.

Ce matin, à neuf heures, la machine d'un tramway a heurté un char-à-banc, qui encombrait la voie, a-t-on dit. Le tramway a déraillé, la voiture a été projetée sur le trottoir.

Heureusement, il n'y a eu aucun accident de personne à déplorer.

A ce soir ou demain pour un nouvel accident.

Enterrement civil. — La Société la Libre-Pensée prie ses amis et connaissances d'assister aux funérailles civiles de la citoyenne Cognet née Magdeleine Giraud, âgée de soixante-deux ans, qui auront lieu lundi 4 courant, à 5 heures du soir.

Le convoi se réunira rue Richelandière, 41, pour se rendre directement au champ de repos.

Arrestation. — La nommée Marie Neyret, 17 ans, sans profession et sans domicile fixe, a été arrêtée pour vol de deux tabliers d'une valeur d'environ 4 francs. Ces deux tabliers ont été volés au préjudice de la femme Pointet, blanchisseuse, rue du Puy, 15.

Le nommé Joseph Vivier, 56 ans, charretier, sans domicile fixe, a été arrêté sous l'inculpation d'abus de confiance.

Sous prévention de vagabondage, arrestation du nommé Nicolas Imate, 36 ans, verrier, sans domicile fixe.

Pouillet de LA TRIBUNE du 4 Avril 1887

56

COMTESSE SARAH

PAR

GEORGES OHNET

PREMIÈRE PARTIE

XII

— Mais on ne saurait trop faire pour les bons officiers. Séverac est un garçon sérieux et non pas un étourneau, un hanneton, comme certaines gens de ma connaissance. Entendez-vous, jeune garde notes !... Et je me réjouis de son avancement !... Oui ! je me réjouis !... apu-va-t-il d'un air furibond.

— Moi moi aussi, colonel, répondit Frossard, croyez-le bien.

Le colonel tourna le dos à sa bête

noire, et, accompagnant le comte, il s'éloigna, suivi à distance respectueuse par l'amoureux Léopold.

Restée seule ce face de Séverac, Sarah passa son bras sous celui du jeune homme. Ils firent quelques pas et, par une porte-fenêtre, ils sortirent sur la terrasse. Ils allèrent s'appuyer à la balustrade de marbre. Sur cette façade du château, l'obscurité était profonde et la solitude complète. Seuls, quelques amoureux du village, cherchant le silence et le mystère, marchaient lentement dans la nuit, enlacés, chuchotant tout bas, et indifférents à tout ce qui se passait autour d'eux. De loin, les acclamations joyeuses de la foule, les dernières détonations du feu d'artifice, et la musique du bal, dans toute son animation, arrivaient par bouffées confuses. Un pâle rayon de lune, filtrant à travers les arbres du parc, éclairait faiblement Pierre et Sarah. Ils restèrent l'un près de l'autre, immobiles, silencieux, ayant trop de choses à dire, et cherchant avec trouble par quelles paroles ils engageraient un entretien duquel devait dépendre leur avenir.

Sarah, trop ulcérée pour se contenir, parla la première.

— Vous allez vous éloigner ? dit-elle, les lèvres tremblantes.

Séverac la regarda tristement, l'émotion de la malheureuse femme lui causant une impression très pénible, mais, d'une voix ferme :

— Il le faut, répondit-il.

— Pourquoi ?

— Parce que la vie m'est impossible ainsi, s'écria le jeune homme, avec une explosion de douleur, parce que chacune des preuves

Nouvelles militaires. — Le général devait passer hier la revue trimestrielle des troupes de la garnison sur le cours Fauriol. Par suite du mauvais temps, ordre a été donné aux chefs de corps de passer l'inspection de leurs corps dans les cours des casernes; un rapport devra être adressé au général commandant la 26^e division.

Commencement d'incendie. — Hier, place du Peuple, chez M. Baldinotti, chapelier, une lampe à pétrole échappant des mains de celui qui la portait, s'est brisée sur les planches. Le liquide s'est enflammé et a communiqué le feu à des formes de chapeaux. Ce commencement d'incendie a été promptement éteint avec quelques seaux d'eau.

ELECTIONS MUNICIPALES A LYON

SALLE FREDOUILLERE

Nous nous empressons de rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre compte rendu de la réunion tenue, samedi soir, salle Fredouillere.

« Sur la proposition du citoyen Brugnot, l'assemblée adopte la réduction du travail à huit heures comme heure unique. » Il faut aussi lire comme candidats, et non comme membres de la commission : les citoyens Deschamps, Siraud, Brugnot, Vincent, Colliard, Charvet, Ribard, Fillon, Boher, Scheindler et Bernard.

Union des républicains socialistes du troisième arrondissement. — La commission invite tous les électeurs à assister à une réunion publique qui aura lieu ce soir, 4 avril, salle du Petit-Alcazar, rue Dunois, 81.

Ordre du jour :
1^o Lecture du procès-verbal de la réunion du 31 mars;
2^o Discussion du programme et mandat municipal;
3^o Présentation des candidats et choix définitif;
4^o Questions diverses.

Le secrétaire provisoire :
RICHARD, rue Croix-Jourdan, 27.

LYON ET LE RHONE

Conseil municipal. — Parmi les affaires portées à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal, qui aura lieu mardi prochain, à 8 heures du soir, signalons :

Amélioration des voies publiques aux abords des Facultés dans le 3^e arrondissement.
Achèvement de l'hôtel-Dieu. — Ouverture d'un crédit de 1,374,000 fr.

Monument des légionnaires du Rhône.
Coulage en bronze de l'œuvre de M. Pagny, sculpteur-statuaire.

Réorganisation du bataillon des sapeurs-pompiers.
Publication de l'œuvre de Chenavard.
Demande de subvention de M. Armbruster.

La colonie française à Genève. — Une magnifique fête a été donnée hier au Kursaal de Genève, au bénéfice des orphelins et du centenaire de 1789.

Une collecte faite préalablement dans Genève, a produit la somme de 3,452 francs, qui sera affectée à des prix à décerner au 1^{er} fédéral.

1^{er} prix. — 14 pièces de 100 francs; à l'effigie de la République, millésime 1887.

2^o prix. — 600 francs ou un chronomètre avec chaîne et médaillon.

3^o prix. — Un chronomètre de 400 francs.

4^o prix. — 300 francs en couverts d'argent.

5^o et 6^o prix. — Une montre de 300 francs chacun.

Plusieurs députés et sénateurs de la région assistaient à la fête. Plusieurs d'entre eux ont pris la parole.

Le soir, grand repas populaire à l'hôtel de la Navigation aux Pâquis.

Colonie italienne. — Réponse du consul au sujet de la réunion tenue par la colonie, salle Bellard.

Messieurs,

Des journaux de ce matin m'ont déjà minutieusement renseigné sur le résultat de la réunion hier soir et votre visite pour me signifier une protestation contre le Royal Gouvernement que je représente, je n'en tends certainement pas intervenir dans des questions académiques à tel égard. Peu de paroles, mais claires et précises pour qu'elles ne soient pas dénaturées, je les écris et les lis pour les retenir ensuite à tout événement.

La différence entre vous et moi consiste en cette seule circonstance : Vous, messieurs, êtes libres et indépendants, absolument maîtres de dire ce que vous voulez; que vous ayez ou que vous n'ayez pas raison. Moi je suis un fonctionnaire du Royal Gouvernement que je représente à Lyon, je n'ai pas la faculté de scandaliser ou critiquer les idées, les projets et la politique.

Vous avez tenu une assemblée, vous avez rédigé une protestation, vous êtes dans votre droit, mais vous n'avez pas celui de m'imposer l'obéissance d'accepter votre protestation et de l'expédier à mon gouvernement, d'après les publiques affirmations de sentiment et d'idées républicaines.

Moi, je respecte toutes les opinions, et quand un Italien se présente à moi pour me demander assistance et protection, je ne lui demande pas s'il est monarchiste ou républicain. Moi, mon devoir de consul et d'homme italien, j'ai pourtant le droit qu'on respecte ma liberté, mes opinions et ma position.

Je refuse par conséquent d'une manière absolue de recevoir votre protestation. Donc, vous avez tous les moyens voulus pour en donner cour, je n'ai plus rien à vous dire.

Je vous salue.

Nous avons reçu matin de la Tour-du-Pin (Isère), une communication d'un groupe démocratique italien, nous donnant sa pleine adhésion à la protestation contre l'alliance italo-austro-allemande.

Pour le groupe ;

Signé, JULES SAVINE.

Un fonctionnaire sans gêne. — Jeudi matin, devaient avoir lieu à Givors les opérations du conseil de révision. Toutes les autorités se trouvaient à la gare de Perrache; seul, M. Alapetite manquait à l'appel. Ne le voyant pas venir, ses collègues ont eu bien failli de prendre le train, l'heure du départ arrivée.

M. le secrétaire général, en retard, a envoyé un agent de police prior le

chef de gare de ne pas laisser partir le convoi avant son arrivée et de l'arrêter même au besoin, dans le cas où il serait déjà en marche.

Confiant dans le prestige dont il jouit auprès de la compagnie P.-L.-M., M. Alapetite ne s'est pas pressé et est arrivé en retard. On a été obligé de faire arrêter le train déjà en marche pour que ce fonctionnaire sans gêne put monter dans le wagon.

Nous demandons de quel droit M. Alapetite s'est permis de modifier la marche des trains se dirigeant sur Givors, au risque de causer un retard préjudiciable au public ou d'occasionner peut-être un accident nouveau sur cette ligne fertile en catastrophes.

Le service du P.-L.-M. est généralement assez mal fait pour que les fonctionnaires de l'Etat ne viennent pas ajouter encore, par leurs caprices, au désordre qui règne en maître dans cette administration que l'Europe ne nous envie pas.

L'Homme-Etincelle. — Hier dimanche, G. Ludovic, surnommé l'Homme-Etincelle, champion français, a exécuté le trajet de Givors à Lyon, 22 kilomètres, en 1 h. 1/4 soit 15 minutes de retard sur le chemin de fer.

Dimanche 10 avril, à Feysin (Isère), grande course par G. Ludovic et Ciriague le champion suisse.

Avis à nos lecteurs. — Le citoyen Louis Vedel fils, marié et père de famille, ayant été renvoyé par la Compagnie des mines pour sa participation à la fondation de la Chambre syndicale des mineurs de Rochessaule (Gard) se trouve actuellement sans travail.

Nous le recommandons à ceux de nos amis qui, par leur situation ou leurs relations, pourraient lui trouver une occupation quelconque.

S'adresser au bureau du journal.

Accidents. — Encore un accident du à l'imprudence d'un cocher de maison bourgeoise qui traversait à toute vitesse la place des Cordeliers, et renversa une vieille marchande d'orange, Marie B..., âgée de 60 ans. La pauvre femme ne restait, fort heureusement, que de légères contusions.

Des passants relèveront la blessée et la conduisent à la pharmacie Rey, pour y recevoir des soins.

Pendant ce temps, une dame, qui se trouvait dans l'intérieur de la voiture, ouvrit tranquillement la portière, et, après s'être informée de l'arrêt, donna ordre au cocher de filer à toute vitesse, échappant ainsi aux conséquences de l'accident occasionné par sa voiture.

Ainsi se conduisent nos bons bourgeois. C'est pure Régence, n'est-ce pas ?

Suicide. — Poussée par la misère, une femme de 79 ans, nommée Julie Martherson, rue Pailleur, s'est pendue au plafond de son alcôve.

Tentatives de suicide. — Une jeune fille à peine âgée de 20 ans s'est précipitée hier, à 8 heures du soir, dans le Rhône, en face du Parc de la Tête-d'Or.

Témoin de cet acte de désespoir, un jeune ouvrier, nommé Guillemain, sauta dans une barque et se lança résolument au secours de la pauvre fille. Il allait l'atteindre et la sauver; mais la malheureuse lui échappa et, dans un brusque mouvement de désespoir, se précipita à nouveau dans le fleuve, où elle disparut pendant quelques secondes.

Un horloger, M. Desotès, arrivé avec une autre barque; plus heureux, quelque premier sauveteur, il put ramener sur le rivage la pauvre désespérée, qui demanda à être reconduite chez M. D..., celui qu'elle avait épousé comme époux, mais qui ne voulait point l'épouser.

M. D... refusa de donner le motif de son refus et de cette tentative de suicide; mais il fit prévenir les parents de la jeune fille, qui s'empressèrent de la ramener à leur domicile.

La désespérée, nommée Jeanne M..., couturière, était battue depuis quelques temps du domicile paternel pour aller vivre avec son amant, le sieur X...

C'est probablement à la suite d'une vive discussion avec ce dernier, que la pauvre enfant prit la résolution d'en finir avec la vie.

— Une jeune femme a également tenté de se suicider hier, sur le quai Fulchiron, rattaché par des passants et des amis, il n'a pu mettre à exécution ce projet, mais arrivé sur le pont Lafayette, elle tenta de nouveau d'exécuter son idée de suicide et il fallut toute l'énergie d'un gardien de la paix, témoin de cet acte de désespoir, pour empêcher l'exécution.

Ce brave gardien s'est même assez grièvement contusionné en secourant ce désespéré.

Avis. — Demandez chez tous les libraires les déplorables *Aventures d'un Bourrier* et *Le Diable à quatre*. Cette brochure est vendue dix centimes au profit d'une œuvre démocratique. Tout le monde voudra la lire.

LE SYNDICAT DES POSTES

A la réunion tenue hier salle Rivoire par toutes les Chambres syndicales réunies, dont on lira plus loin le compte rendu, l'assemblée a protesté avec une juste indignation contre la mesure arbitraire qui vient de frapper le syndicat des employés des Postes.

On sait que par une récente décision ministérielle, le syndicat des employés des postes a été invité à se dissoudre. Cette invitation était un ordre et les facteurs l'ont compris ainsi.

Nous nous associons au vote de blâme qui a été émis hier par la réunion de la salle Rivoire, et nous demandons si oui ou non la loi est la même pour tout le monde en l'an XVII de la troisième République française.

Si la loi n'est pas égale pour tous, qu'un ministre ose donc le dire à la tribune de la Chambre des députés.

Si elle est la même pour tous les citoyens, d'où vient que les employés des Postes, seuls en France, n'auraient pas le droit de former entre eux un syndicat ? A l'arbitraire, on a joint l'hypocrisie; mais, malgré cette précaution, la mesure qui a frappé les employés des Postes est une illégalité, contre laquelle il ne suffit pas de protester platoniquement.

Il existe en France une Chambre des Députés à laquelle tous les citoyens peuvent s'adresser par voie de pétition.

Le devoir des membres de l'ex-Syndicat des Postes est tout tracé: ils s'adressent aux représentants pour réclamer contre l'abus de pouvoir dont ils sont les victimes. En attendant le tribunal de l'opinion publique leur a déjà donné gain de cause et ce premier jugement ne sera pas inutile aux employés des Postes pour obtenir de l'administration supérieure la reconnaissance de leurs droits.

Que les facteurs des Postes n'abandonnent pas leur juste cause, et ils finiront par obtenir justice.

Le devoir des membres de l'ex-Syndicat des Postes est tout tracé: ils s'adressent aux représentants pour réclamer contre l'abus de pouvoir dont ils sont les victimes. En attendant le tribunal de l'opinion publique leur a déjà donné gain de cause et ce premier jugement ne sera pas inutile aux employés des Postes pour obtenir de l'administration supérieure la reconnaissance de leurs droits.

Il existe en France une Chambre des Députés à laquelle tous les citoyens peuvent s'adresser par voie de pétition.

Le devoir des membres de l'ex-Syndicat des Postes est tout tracé: ils s'adressent aux représentants pour réclamer contre l'abus de pouvoir dont ils sont les victimes. En attendant le tribunal de l'opinion publique leur a déjà donné gain de cause et ce premier jugement ne sera pas inutile aux employés des Postes pour obtenir de l'administration supérieure la reconnaissance de leurs droits.

Que les facteurs des Postes n'abandonnent pas leur juste cause, et ils finiront par obtenir justice.

Le devoir des membres de l'ex-Syndicat des Postes est tout tracé: ils s'adressent aux représentants pour réclamer contre l'abus de pouvoir dont ils sont les victimes. En attendant le tribunal de l'opinion publique leur a déjà donné gain de cause et ce premier jugement ne sera pas inutile aux employés des Postes pour obtenir de l'administration supérieure la reconnaissance de leurs droits.

VILLA DES FLEURS

Concert-Conférence

Le cercle des « Droits de l'Homme », de la rue Montebello, donnait hier un Concert-Conférence suivi de tombola, au bénéfice de sa bibliothèque.

Une journée toute ensoleillée avait favorisé ce rendez-vous bien choisi de la Villa des fleurs.

Les organisateurs se sont multipliés pour faire grandement les choses. Ce n'était plus une fête ordinaire, mais une véritable solennité.

Aux premiers rangs, de nombreuses dames et tout un essaim de jeunes demoiselles aux ravissantes toilettes.

La salle et la scène étaient ornées de drapeaux des Républiques Suisses et Américaines mêlés au drapeau national.

Le piano était tenu par M. Niel, un artiste de talent, qui possédait au bout de ses doigts tous les secrets de l'accompagnement.

Le concert a commencé par une bleuet chantée par une jeune fille de 15 ans, les *Trois Fauvettes*. M. Lagoutte, un comique décapotant, a déridé la salle par une excellente boutade, *Ce qu'il faut exposer*. M^{lle} Emma, dans ses deux charmantes romances, *Tour Normande*, et *l'Enfant et le Potichinelle*, a été fort applaudie. C'est un remarquable soprano, qui a tout un trésor dans le gosier.

Eh, ma foi, nous ne voudrions pas faire de jaloux, disons de suite que tous les artistes ont été couverts d'applaudissements bien mérités.

C'est entre la première et la deuxième partie du concert que l'arrivée du député Symian est annoncée par le citoyen Frobert.

Une triple salve d'applaudissements salue le député de Saône-et-Loire, qui prend la parole pour traiter du pacte de famine.

Le citoyen Symian commence par remercier les membres du Cercle des Droits de l'Homme l'aimable intention qu'ils ont bien voulu lui faire. Et a été heureux d'accepter, parce qu'il croit que, dans les graves circonstances que nous traversons, les députés ont le devoir de se souvenir qu'ils ne sont pas seulement les représentants d'un département, mais qu'ils sont les délégués du peuple, et chargés par lui de faire entendre partout ses justes revendications. Le citoyen Symian salue cette vaillante démocratie lyonnaise, qui a pu être un instant refoulée par des fonctionnaires habiles à profiter de quelques divisions, qui se sont glissées parmi les démocrates socialistes, mais qui saura se retrouver au jour du vote et montrer qu'elle sera l'avant-garde de la République sociale. (Applaudissements prolongés.)

On vous a parlé tout à l'heure, continue le citoyen Symian, du « pacte de famine » organisé à la veille de la Révolution par les affameurs du peuple. Ce n'est point une étude historique que je veux faire; cette histoire-là vous la connaissez et je n'y veux pas revenir; le pacte de famine, dont j'ai l'intention de vous parler, il est d'hier, c'est le pacte conclu entre les opportunistes et les monarchistes de la Chambre pour faire hausser le prix du pain.

L'orateur profite de l'occasion pour faire justice de l'œuvre de l'orateur qui fait aux radicaux de s'allier avec les droites.

Il montre au contraire les opportunistes toujours prêts à faire échouer toutes les réformes avec les voix des cléricaux.

Mais jamais l'alliance des réactionnaires, de l'opportunisme et de la monarchie n'a été plus flagrante que dans le vote des droits sur les blés. Le pacte est flagrant, l'alliance est complète; il s'agit pour tous les deux de se venger des ouvriers des villes, qui renouent cette politique d'ajournement, et l'on s'en venge en cherchant à les affamer. (Applaudissements.)

Le citoyen Symian fait l'histoire de cette loi sur les blés et montre le mouvement futil érigé par les réactionnaires de l'ancienne Chambre en faveur de la protection et il indique un grand nombre de départements au 4 octobre. Le leçon était dure, elle aurait dû ouvrir les yeux des radicaux, qui s'étaient alliés dans cette campagne aux réactionnaires. Pas du tout: les opportunistes furieux de se voir abandonner par les villes ont continué la campagne, cherchant aussi un appui chez les paysans et espérant les tromper plus facilement que les travailleurs des grands centres. C'est alors qu'ils se sont montrés les ardents champions de la protection à outrance et que sous la conduite de MM. Méline et Ferry, ils ont entamé cette lutte économique qui vient de se terminer par le vote de la loi sur les blés. (Vifs applaudissements.)

Le citoyen Symian entre ensuite dans les détails de cette loi néfaste; il en montre les effets désastreux, le prix du pain augmentant partout et coïncidant avec une misère plus grande et une crise industrielle qui continue. Il ne nous est pas possible dans ce compte-rendu fortement court, de reproduire les arguments de l'orateur, qui ont été chaleureusement applaudis. Aussi bien pour les Lyonnais la lumière est faite; ils savent ce que faut cette loi de misère, et comme le disait en terminant le citoyen Symian les cultivateurs trompés le sauront bientôt aussi. Ils comprendront vite que cette loi n'a été faite que pour favoriser les intérêts de quelques grands propriétaires terriens, pour eux, fermiers ou simples artisans des champs, ils ont tout à y perdre, et que leurs intérêts ne sont séparés de ceux des ouvriers des villes. « Il faut lutter, il faut s'organiser, il faut que tous les radicaux socialistes s'entendent et s'unissent, il faut qu'à ce pacte des cléricaux et des modérés nous opposions le groupement compact de toutes les forces radicales et socialistes; il faut que le leçon soit dure, par l'œuvre de réaction dont certains radicaux viennent de se rendre coupables et qu'il fasse justice de ces odieuses tentatives. »

La France ne demande qu'à marcher de l'avant; il lui faut des réformes, non seulement dans l'ordre politique, mais dans l'ordre social; elle les aura, si tous les hommes de progrès savent s'unir. Dans ce réveil de l'opinion républicaine, Lyon, la grande cité, a sa place marquée; elle saura la prendre, l'orateur et la ferme assurance, dans l'intérêt de la France et pour l'honneur de la République démocratique et sociale.

Tous les passages saillants de ce discours sont soulignés par des applaudissements unanimes.

La deuxième partie est ensuite reprise, MM. Perras, Peronier, Lolagier, Fayolle, Charlot, Bertrand et Lagoutte ont charmé le public par la variété de leur répertoire.

Le concert s'est terminé par une ravissante saynète, *Chez un Garçon*,

interprétée par M^{lle} Emma et M. Lagoutte. La salle croulait sous les applaudissements.

Vient ensuite le tirage de la tombola dont nous publierons demain les numéros gagnants.

Il est six heures quand cette fête républicaine se termine, laissant dans le cœur de tous les assistants une des meilleures impressions populaires que l'on puisse éprouver.

SALLE RIVOIRE

Réunion des Syndicats de Lyon

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence du citoyen Deunouff.

La salle est comble. Grande est la surprise du public quand il voit le commissaire de police prendre place au milieu de ses agents. A ce sujet, des explications sont échangées et, chose bizarre, le magistrat déclare que cette assemblée perd son caractère de réunion publique par ce que des affiches apposées sur les murs l'ont annoncée.

Un tumulte se produit devant cette déclaration, puis s'apaise; enfin, considérant qu'un commissaire de plus ou de moins n'est pas fait pour entraver la marche des délibérations, le citoyen Rocheron, rapporteur de la Commission, rend compte des travaux exécutés par nos camarades et les nombreux amis commis par l'administration, sans omettre cet acte arbitraire du ministère qui a brisé, après deux ans d'existence, le Syndicat des facteurs des postes qui, jusque-là, avait fonctionné avec la plus parfaite légalité.

Le citoyen Robin dit que les grèves partielles sont nuisibles aux intérêts des travailleurs, et ne tournent généralement qu'au profit des patrons qui peuvent soutenir la lutte par leurs ressources, l'orateur ne veut croire qu'au succès des grèves générales.

Plusieurs orateurs se succèdent ensuite à la tribune, pour condamner, à juste titre, le mépris de l'administration à l'égard des camarades accablés n'ont été que par de l'eau bénite de Cour dont nos gouvernants sont si prodigieux. Une lettre platonique de M. Durand, député du Rhône, confirme ce dire.

Comme conclusions, un blâme unanime est voté contre les agissements de nos gouvernants.

La séance est levée à six heures.

Grève des Ouvriers Plombiers-Appareilleurs

La corporation des ouvriers plombiers-appareilleurs nous adresse l'appel suivant, que nous nous empressons de reproduire :

La corporation des ouvriers plombiers-appareilleurs de la ville de Lyon, fait par la voix de votre estimable journal, appel à la solidarité de tous les travailleurs pour venir en aide, à leurs frères de la même localité qui viennent de se mettre en grève.

Les maisons les plus importantes de la seconde ville de France, oubliant toute justice, veulent exploiter la situation déjà si malheureuse du travailleur, en faisant une nouvelle diminution sur le salaire restreint à sa dernière limite.

Avant de prendre une détermination quelconque, la Chambre syndicale des ouvriers plombiers-appareilleurs de Lyon, délègue une Commission de cinq de ses membres auprès des maisons Peitavi et Berlie.

Après divers pourparlers et diverses promesses d'obtenir aux justes réclamations de la délégation, la Chambre syndicale de Lyon, sur le refus d'une part et l'inertie calculée de l'autre, de ces deux maisons, décide leur mise à l'index. De ce jour, les ouvriers plombiers-appareilleurs de ces deux maisons ont d'un commun accord, cessé tous travaux.

C'est pourquoi, Monsieur le Rédacteur en chef, la Chambre syndicale lyonnaise de notre corporation, fait appel à tous les ouvriers pour venir en aide par des souscriptions périodiques à leurs frères du travail en lutte avec le capital.

La Commission,
Au Siège social, 26, rue Paul-Bert, à Lyon.

Villefranche. — Bal. — Le bal, donné par la fanfare, a eu un véritable succès. Dès dix heures, la salle était comble, et l'entrain qui régnait était à remarquer: arlequins et dominos dansaient à qui mieux mieux. Vers minuit, une quantité de bouquets, distribués aux dames, étaient la surprise annoncée.

L'orchestre, composé des meilleurs musiciens, sous la direction de M. Morinay, exécutait des danses recherchées. La salle, décorée avec un luxe particulier, offrait un aspect vraiment féérique. La marquise, brillamment éclairée, placée à la porte d'entrée, produisait un effet merveilleux. En un mot, agréable soirée, comme il ne nous est pas donné d'en voir souvent dans notre ville.

Tarare. — Séance publique du Conseil municipal. — A huit heures un quart M. le Maire ouvre la séance et invite le conseil à nommer un secrétaire, et par treize voix sur dix-neuf votants, M. Delharpe est élu secrétaire.

1^o Rectification du chemin vicinal n° 85. — La ville fera remblayer, dans la propriété Thivel, l'ancien chemin et ces frais seront pris sur les dépenses imprévues.

2^o Assurance du mobilier de l'Ecole des filles, rue de l'Hôpital. — Adoptée.

3^o Budget de l'Hospice. — Approbation de compte sur régie. — Approuvée.

4^o Vote d'un crédit supplémentaire pour le paiement des contingents pour les chemins vicinaux. — Les crédits votés par le conseil municipal et inscrits au budget pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1887, s'élèvent à la somme de 6,486 fr.

Les contingents assignés à la ville de Tarare par le conseil général, sont de 11,255 francs, soit une différence de 4,769 francs.

Le conseil municipal de Tarare qui a déjà plusieurs fois refusé ce crédit, comme moyen de protestation, attendu que la ville de Tarare paye trop cher, c'est-à-dire que le conseil général nous fait sentir que le conseiller général est cléric.

Le conseil refuse par seize voix contre trois, d'obtempérer à l'arrêté

du 25 février dernier de M. le préfet.

5^o Service médical. — Remèdes aux névroses. — Après une vive discussion entre les citoyens Sordet et Rattier, le conseil confirme ce crédit voté l'année dernière et approuve la dépense en régie, par quinze voix contre trois et un bulletin blanc.

Le citoyen Rattier, battu pour la deuxième fois, ne semble pas content.

6^o Affaire contentieuse entre la ville de Tarare et la compagnie du gaz. — Affaire renvoyée à la commission des finances.

7^o Affaires des consorts Borelet. — Acquisition de terrain. — Adoptée.

8^o Affaires entre la ville et la compagnie du gaz. — Droit d'entrepreneur. — Renvoyée à la commission des finances.

9^o Maintien de la sous-préfecture de Villefranche. — La demande faite par la municipalité de Villefranche est rejetée. — On vote sur le maintien ou la suppression de la sous-préfecture de Villefranche.

Seize voix sur dix-neuf votants sont pour la suppression contre une pour le maintien et deux bulletins blancs.

10^o Vente de comestibles à la criée. — Une commission de trois membres nommée en séance publique sera chargée, de concert avec l'administration municipale, de s'entendre avec les intéressés.

On se demande dans quel but le citoyen Rattier mettait tant d'acharnement pour que cette autorisation soit donnée de suite.

REVUE FINANCIERE

Paris, 3 avril.

La hausse qui avait prévalu au cours de la semaine écoulée, a disparu dans la journée de samedi, et les cours, malgré leur amélioration, se sont retrouvés au niveau de ceux inscrits à la cote à la fin de la dernière huitaine.

Voici le tableau comparatif des rentes françaises :

COURS DU COMPTANT

	Samedi 26 mars	Samedi 2 avril
3 0/0.....	80 65	80 60
Amortissable.....	84 70	83 75 ex-c.
4 1/2 0/0 anc.....	103 70	103 75
4 1/2 0/0 nouv.....	109 325	109 30

Les cours de compensations avaient été fixés le 1^{er} mars à 79,55 pour le 3 0/0, à 83,10 pour l'amortissable, à 108,80 pour le 4 1/2 0/0.

La comparaison des fonds publics d'un mois à l'autre donne la mesure des bénéfices que les acheteurs ont pu réaliser.

Les diverses obligations de la ville de Paris sont bien tenues. La ville de Lyon se négocie aux environs de 99 fr.

Les fonds étrangers ont suivi les mouvements de nos rentes.

verte 15.50 à 16; Oise 25; seconde 22; Vosges 27; seconde 22; Loire Auvérnise 26; Chalon-sur-Saône blutée 28; en grain 27.50. Fécules de Palings en grains 27; blutées, 28.

Le tout par 100 kilos, aux conditions d'usage et dans les gares respectives de la féculerie.

Sirops. — La demande commence à se produire, aussi les cours sont-ils tenus fermement en raison du peu de marchandise qui existe entre les mains du commerce.

Beurre. — Œufs. — Volailles.

Notre marché en gros de la Martinière n'a été que médiocrement approvisionné depuis une quinzaine, surtout en volailles, ce qui est cause que les prix sont beaucoup plus élevés que depuis notre dernier bulletin. Le beurre de bonne qualité se cote toujours dans les mêmes prix, tandis que celui de 2^e qualité se tient à des cours excessivement bas; les pigeons de Bresse se vendent assez bien, quand à ceux d'Italie le cours est beaucoup plus faible; les œufs ont subi une diminution assez sensible; ainsi qu'on le verra par les prix que nous publions ci-dessous :

Dindes, la pièce de 6 00 à 8 00
Oies 6 00 à 6 50
Canards 2 75 à 3 50
Volailles 1^{re} choix 7 00 à 8 00
Volailles 2^e choix 4 50 à 6 50
Poulets ordinaires 2 50 à 4 00

Pigeons de Bresse 1 00 à 1 10
Pigeons d'Italie 0 75 à 0 85
Beurre, 1^{re} qualité, le kilog. 2 25 à 2 40
Beurre, 2^e qualité, le kilog. 1 90 à 2 10
Fromages, le kilog. 1 60 à 2 40
Œufs, le cent 5 00 à 5 25

MARCHÉ DE LYON-VAISE

Moutons. — Amenés, 4464; renvois, 153. Voici par provenance le nombre amené et les prix payés.

	Auges	Qualités	Prix extrêmes
Charolais	360	1 ^{re} 2 ^{me} 3 ^{me}	150 à 178
Anvergne	460	155 150 140	140 à 190
Dauphiné	2100	160 150 140	130 à 165
Savoie	430	172 165 160	150 à 180
Bourbonnais	430	172 165 160	150 à 180
Afrique	560	160 150 140	150 à 165
Italie	560	160 150 140	150 à 165
Divers	254	160 150 140	130 à 165

La marchandise qui était très abondante au marché de ce jour a rendu la vente assez difficile même avec une baisse de 2 à 4 fr. par tête sur les jours précédents, il faut attribuer cela non seulement au fort stock, mais encore à la semaine sainte dans laquelle nous allons entrer.

Porcs. — Nous prévenons nos lecteurs qu'à dater d'aujourd'hui il ne sera plus tenu de marché au porcs le jeudi et cela jusqu'au mois de novembre prochain.

Bœufs. — Vendredi 1^{er} avril. — Amenés 428; renvois, 160. Comme au marché correspondant la vente n'a pas été plus active malgré une nouvelle baisse de 10 à 15 francs sur les prix pratiqués mardi dernier.

On nous annonce des bœufs magnifiques pour la réunion de mardi prochain. Les prix s'entendent droits d'octroi et d'abatage non compris.

Veaux. — Vendredi 1^{er} avril. — Amenés, 789; renvois, 0. Prix payés, 1^{er} qté, 88; 2^e qté, 85; 3^e qté, 76; prix extrêmes, 92 à 100.

Les transactions continuent à être de plus en plus difficiles. Les prix s'entendent droits d'octroi et de voirage compris.

Moutons. — Vendredi 1^{er} avril. — Amenés, 1532; renvois, 800. Les affaires n'ont pas eu plus d'animation qu'hier, les prix sont restés les mêmes.

SPECTACLES ET CONCERTS

du Lundi 4 avril 1887

Grand-Théâtre. — Rideau à 7 heures.

Théâtre des Célestins. — Bureaux 7 h. 1/4; rideau à 7 h. 3/4. — Nos Allées. — Un Conseil Judiciaire.

Théâtre du Gymnase. — Représentations du professeur John's. Tous les soirs. Immense succès.

Casino des Arts, rue de la République. n° 81. Tous les soirs, spectacle-concert à 9 heures.

Scala-Bouffes. — Concert-spectacle à 9 heures.

Folies-Bergère. — Le dimanche, bal de sept heures à minuit; les dimanches, de deux heures à six heures, et les mardis et jeudis, de sept à onze heures, patinage avec orchestre.

Théâtre-Guignol (passage de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle terminé par une parodie.

Concert le Progrès (182, rue Garibaldi). — Samedis, dimanches et jeudis, à sept heures et demie, concert varié. — Entrée libre.

Théâtre Guignol de la Guillotière, direction de M. Ballandras. — Brasserie Bellard, cours Gambetta, 28. — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié, terminé par une parodie.

Caveau des Célestins (Théâtre Guignol). — Tous les dimanches et fêtes, grande représentation.

Théâtre Guignol du pont de la Feuillée — Tous les soirs, à huit heures, spectacle varié terminé par une parodie.

Théâtre Guignol (rue Port-du-Temple). — Tous les soirs, spectacle varié.

Panorama de Reischoffen. — Visible tous les jours.

Théâtre Joli. Spectacle tous les jours.

CONDITION DES SOIES ET LAINES DE LYON

BULLETIN DU 1^{er} AVRIL

NOMB.	SORTES	FRANC	CHINE	IND.	ITAL.	PERSE	RUSS.	CAV.	STYR.	POIDS
23	Org...	1	6	5	5	5	5	5	5	2335
24	TRAM...	1	6	5	5	5	5	5	5	1658
25	GRÉG...	1	6	5	5	5	5	5	5	4487
26	DIV...	1	6	5	5	5	5	5	5	
27	BOIT...	1	6	5	5	5	5	5	5	
28	LAIN...	1	6	5	5	5	5	5	5	
29		1	6	5	5	5	5	5	5	
30		1	6	5	5	5	5	5	5	3980

CONDITION DES SOIES D'AUGENAS

BULLETIN DU 23 MARS

NOMB.	SORTES	POIDS
3	Organsins	298
2	Trames	160
5	Grèges	467
	Balots pesés	

Dernier numéro placé : 80.

Total du 1^{er} au 23 : kilog. 6893.

Opérations de décreusage : 2.

— de titrage : 5.

Le Gérant : F. BLANC.

Imprimé avec les encres de la Société générale

des encres et produits chimiques de Dijon

IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE

Association syndicale des Ouvriers Typographes

Rue Ferrandière, 52 et rue Palais-Grillet, 9.

PROCÉDÉ NOUVEAU

pour obtenir en quelques jours des vins de raisins secs ou frais, naturels et purs, transparents et brillants au sortir de la cuve et inaltérables. Ces vins se conservent et se transportent parfaitement sans jamais se troubler. Ni machine, ni pasteurisation, ni droguerie. S'ad. à E. HEYLER, à St-Avold (Lorr^e annexée), Port de lettre, 0,25.

DENTISTE

Jules BONNARIC
LYON, 6, rue Centrale
Cabinet de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures
Anesthésie par le protoxyde d'azote

BON COMPTABLE

pourant disposer de plusieurs heures par jour demande tenue de livres dans maisons de commerce. S'adresser Agence Fournier, 14, rue Confort, sous le n° 5313.

MÉCANICIENNE

Demande Emploi
Chez Couturière
S'adresser à l'épicerie, rue Pierre-Corneille, 50.

IMPRIMERIE NOUVELLE

ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES

LYON

Rue Ferrandière, 52

Et rue Palais-Grillet, 9

Journaux
Mémoires, Prospectus
Thèses, Mandats
Actions, Obligations
Cartes de visite
et d'Adresse, etc., etc.

Labeurs
Registres, Catalogues
Livrets de Société
Circulaires
Tariifs, Programmes
Prix courants

SPÉCIALITÉ D'AFFICHES

DE TOUS FORMATS

TRAVAUX COMMERCIAUX ET ADMINISTRATIFS

IMPRESSIONS DE LUXE ET DE FANTAISIE

Vient de paraître L'ANNUAIRE GÉNÉRAL

DU COMMERCE DE LYON
ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE
POUR L'ANNÉE 1887

PRIX, RELIÉ : 12 FRANCS
Par la poste, 13 fr.

EN VENTE A L'AGENCE VICTOR FOURNIER

14, Rue Confort, Lyon
Et chez M^{me} MERA, libraire, rue de la République, 13
M. DELLEVAUX, papetier, rue de la Barre, 1.

L'Annuaire général du Commerce de Lyon comprend :

- 1^o La liste des habitants de Lyon classés par rues et numéros des maisons;
- 2^o La liste des habitants de Lyon classés par ordre alphabétique;
- 3^o La liste, par professions et ordre alphabétique des commerçants et industriels de Lyon et de la banlieue;
- 4^o La partie administrative, contenant la liste complète et méthodique de toutes les administrations et autorités d'ordre civil, judiciaire, militaire et religieux;
- 5^o La nomenclature par ordre alphabétique de toutes les communes du département du Rhône, avec les noms du maire, des fonctionnaires et des principaux commerçants;
- 6^o La liste des boulevards, places, rues, quais, par ordre alphabétique, avec l'indication des tenants et aboutissants, des arrondissements et des cantons de justice de paix dont ils dépendent;
- 7^o Un indice général de toutes les matières contenues dans le volume;
- 8^o Un Plan de la ville de Lyon.

S'assurer que l'INDICATEUR demandé porte bien au dos :

INDICATEUR FOURNIER
ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE

ON DEMANDE à Saint-Etienne des VENDEURS

sérieux pour le journal la Tribune. — Bonne remise. S'adresser place du Peuple, 16.

A LA PETITE MIONNE LE FRANC-MAÇON

PARAISANT LE SAMEDI

52, Rue Ferrandière, 52 — LYON

France : Un an... 6 fr. — Six mois... 4 fr. 5

Étranger : le port en sus

Entassement par la poste : 0 fr. 50

Le Numéro : 10 centimes

Le Franc-Maçon, journal de propagande républicaine et franc-maçonnique, publie chaque semaine des articles d'actualité et de politique générale, de discussion philosophique et religieuse, des études d'histoire et de science économique et sociale.

Il publie également une chronique du monde maçonnique, un roman-feuilleton, des variétés littéraires et des dialogues philosophiques.

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE CETTE SEMAINE

Les Juifs. — Esprit des morts et des vivants. — La Rébellion cléricale. — Persecutions catholiques. — Chronique maçonnique. — Société nationale des fêtes d'enfants. — La Crémation. — Le Centenaire de 1789. — L'Enseignement aux colonies. — L'Église et les divorcés. — Théâtre. — Bibliographie.

FEUILLETONS : L'Éprouve. — La Fille de l'Archevêque.

P.-S. — On peut s'abonner dans tous les bureaux de poste.

EN VENTE

à l'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, Lyon

Les Publications ci-après :

Annuaire du Commerce de Lyon, l'exemplaire. 12 f. »

— de la Loire. 5 f. »

— Guide de l'Isère. 1 f. »

— de Saône-et-Loire. 2 f. 50

— de l'Ain. 1 f. 50

— de la Savoie. 1 f. 50

— Suisse, bottin Genevois. 10 f. »

PAR CORRESPONDANCE, PORT EN SUS

LA TRIBUNE

Est en vente dans tous les kiosques de Lyon

et chez tous les marchands de journaux

La Publicité par Abonnement

L'AGENCE DE PUBLICITÉ V^{OR} FOURNIER

LYON. — 14, rue Confort, 14. — LYON

Offre à MM les Commerçants et Industriels une combinaison de publicité par abonnement à des conditions tout à fait exceptionnelles.

On sait que la publicité n'est efficace que si elle est permanente, très étendue et très variée.

Or, cette condition est remplie si l'on fait tous les jours et successivement une annonce dans l'un des sept principaux journaux de Lyon (une annonce par semaine ou 52 annonces par an dans chacun; au total, 364 annonces par année).

AINSI

2 lignes (répétées 364 fois) coûteront 240 francs

5 — — — — — 600 —

10 — — — — — 1,200 —

Une annonce de 10 lignes passant 25 fois dans chacun des huit journaux, au total 364 fois, coûtera donc 1,200 par an, ou 100 francs par mois, ou 3 fr. 33 par jour en moyenne; une annonce de 5 lignes coûterait moitié moins; une annonce de 2 lignes, cinq fois moins, etc. Pour les réclames, les prix seront le double de ceux ci-dessus indiqués pour les annonces quatrième page.

Liste des Journaux parmi lesquels chaque Client peut en choisir SEPT à son gré

LYON : Progrès, Nouvelliste, Express, Petit Lyonnais, Salut Public, Courrier de Lyon, La Tribune, Moniteur Judiciaire, Courrier du Commerce, Passe-Temps, Moniteur des Soies.

SAINT-ETIENNE : Mémorial de la Loire, Petit Stéphanois, Moniteur, Loire Républicaine.

GRENOBLE : Avenir de l'Isère, Petit Dauphinois.

SPÉCIMENS D'ANNONCES

QUE CHACUN PEUT MODIFIER SELON SON GOUT ET SA PROFESSION

2 lignes (20 fr. par mois)

5 lignes (50 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)

10 lignes (100 fr. par mois)